



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Financement du fonctionnement des missions locales

Question écrite n° 34721

#### Texte de la question

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sur les crédits de fonctionnement affectés aux missions locales. Les missions locales ont su montrer leur efficacité ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois, au cours de la crise sanitaire et économique que le pays traverse. Le parcours « garantie jeune », qui a été lancé il y a cinq ans, en est l'une des pierres angulaires : il a permis à beaucoup de jeunes d'échapper à la précarité. Cependant, alors que Pôle emploi a vu ses effectifs augmenter pour orienter les jeunes vers des dispositifs *ad hoc*, il n'en est pas de même pour les missions locales. Avant d'orienter les jeunes vers la garantie jeune, il convient de les repérer, de les accueillir, de les mobiliser, de monter des dossiers... Ceci alors que l'afflux conséquent depuis le mois de septembre 2020 a pour incidence une surcharge de travail. Elle souhaite donc savoir s'il envisage de mobiliser des fonds supplémentaires pour financer le fonctionnement des missions locales, et plus particulièrement leur permettre de recruter des conseillers supplémentaires.

#### Texte de la réponse

Les missions locales sont un maillon essentiel du service public de l'emploi, pour repérer, accueillir, orienter, accompagner les jeunes en difficulté. Elles sont en première ligne dans la mise en œuvre du plan « 1 jeune 1 solution » mis en place par le Gouvernement. Pour aider les 750 000 jeunes arrivés sur le marché du travail en septembre 2020 mais aussi ceux qui sont aujourd'hui sans activité ou formation, le Gouvernement mobilise un budget de 6,7 milliards d'euros, soit un triplement des moyens consacrés aux jeunes. Le plan « 1 jeune 1 solution », lancé le 23 juillet 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers afin de répondre à toutes les situations : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. Le plan de relance prévoit en particulier un accompagnement renforcé réalisé par les missions locales : +100 000 jeunes en garantie jeunes (100 000 actuellement) ; +80 000 jeunes en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). En lien avec ces objectifs ambitieux, le plan de relance mobilise des moyens financiers supplémentaires significatifs en faveur des missions locales : au total plus de 512 M€ prévus en 2021, contre 372 M€ en 2020, soit une hausse de +140 M€ (+38%). Ainsi, les missions locales bénéficieront d'un soutien financier substantiellement renforcé pour les aider à accompagner les jeunes les plus en difficulté, priorité du Gouvernement dans le contexte de la crise actuelle.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Beaudouin-Hubiere](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34721

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** [Comptes publics](#)

**Ministère attributaire :** [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 décembre 2020](#), page 8848

**Réponse publiée au JO le :** [1er juin 2021](#), page 4569